



à l'attention de Madame Elisabeth Borne,
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Objet : Demande d'audience – suspension d'une enseignante du lycée de Sens

Madame la ministre,

La suspension d'une enseignante du lycée de Sens pour avoir organisé une minute de silence avec ses élèves en hommage aux victimes palestiniennes suscite colère et indignation dans la profession. Le rectorat l'estime coupable d'un « manquement à l'obligation du respect de neutralité. » Cette mesure relève d'une forme de pression arbitraire à l'encontre d'une collègue qui, comme bien d'autres personnes, n'a fait qu'exprimer son humanité et son soutien à une population anéantie, notamment d'enfants victimes de bombardements, de la famine, de l'absence de soins...

Nous demandons que cette suspension soit annulée et qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de notre collègue.

Nous nous inquiétons de la recrudescence ces dernières semaines de mesures arbitraires de sanction contre des collègues.

Nos organisations FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Education souhaitent avoir des réponses rapides aux éléments ci-dessus, par exemple lors d'une audience mercredi 28 mai après-midi.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Les organisations syndicales : FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Education.

Paris, le 23 mai 2025